

| Module | Etat | Que veut dire cet état ? | Où trouver l'élève ? | Que faire de cet élève ? | Fonctionnalité de l'état |
|------------------|---|---|---|--|---|
| MAIRIE | Inscrit | Saisie complète en mairie, inscription dans une école de la commune. | Menu élèves → admission → gestion collective → enregistrement des nouvelles admissions → état : inscrit → chercher | Le laisser à l'état d'inscrit. Supprimer l'inscription. L'admettre. Le mettre en admissibilité. | Permet d'affecter l'élève à une école de la commune. |
| DIRECTEUR | Admis accepté | La demande d'admission de la famille est acceptée par le directeur. | Menu élèves → admission → gestion de l'admission définitive → enregistrement des admissions définitives → chercher | Le laisser en admission acceptée sans autre suite (l'élève est parti dans une autre école). L'admettre définitivement. | Cet état permet de répartir l'élève dans les classes pour préparer les listes de l'année suivante. |
| | En admissibilité | Le directeur met l'élève en attente, en fonction des places disponibles (cas des TPS inscrits dans la limite des places disponibles). | Menu élèves → admission → gestion individuelle → traitement des admissions → chercher | Accepter l'admission. Refuser l'admission (par exemple car il n'y a pas assez de place pour un enfant de deux ans). | Cet élève n'est pas fonctionnel. C'est une liste d'attente pour le directeur. |
| | Admis définitif | L'élève est présent dans l'école. Le directeur enregistre l'admission définitive. | Menu élèves → admission → gestion de l'admission définitive → enregistrement des admissions définitives → chercher | L'affecter à une classe. Surveiller l'attribution de son INE. | Elève fonctionnel sur l'année courante. Seuls les élèves ayant un INE et répartis dans les classes comptent pour ONDE. |
| | Admis définitif quittant l'école | L'élève est en attente de la date d'effet de la radiation car la famille a demandé un certificat de radiation pour une date ultérieure. | Menu élèves → radiation → recherche d'élèves → saisir le nom → chercher | La fiche administrative est récupérable par n'importe quelle autre école de l'académie dès la date de l'acte, avant la date d'effet. | La fiche est fonctionnelle pour l'école jusqu'à la date d'effet de la radiation. |
| | Radié | L'élève a quitté l'école. | Menu élèves → Recherche d'élèves → saisir le nom → chercher → ouvrir le dossier → la date de radiation est précisée | La fiche administrative est récupérable par n'importe quelle autre école de l'académie. | Le dossier de l'élève est accessible mais non modifiable sur l'année en cours. L'élève ne compte plus. |